MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Paris, le 12 janvier 2024

Avis
du Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire

Objet : stratégie Ecophyto 2030

Ref : avis du CSO 2024-01

Pièce jointe :
- dossier de concertation

1. Lors du Conseil Supérieur d'Orientation et de Coordination de l'Économie Agricole et Alimentaire (CSO) qui s'est tenu le 23 novembre 2023 sous la présidence du ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, le Ministre a soumis, pour avis, la proposition du Gouvernement sur la stratégie Écophyto 2030.

2. L'appréciation globale du projet est partagée, certains membres du CSO soulignant l'ambition portée par le projet d'autres émettant davantage de réserves. Deux membres ont par ailleurs regretté l'approche filière prépondérante, qui ne permet pas une approche systémique. Un membre signale le fait que la stratégie n'insiste pas suffisamment sur la nécessité de maintenir la souveraineté alimentaire, un autre propose que l'axe relatif aux impacts soit le premier axe de la stratégie. Un membre regrette un manque de vision plus globale et à plus long terme.

3. Concernant l'objectif de réduction de 50 % à l'horizon 2030, certains membres insistent sur la nécessité de respecter le cadre européen en s'appuyant sur les indicateurs européens et en conditionnant l'atteinte de l'objectif à la disponibilité de solutions alternatives efficaces et accessibles et un membre s'interroge sur le changement de base de référence. Un membre propose l'horizon 2035 plutôt que 2030. Un membre signale une possible distorsion de concurrence en cas de mise en place d'objectifs régionaux ou par filière.

4. Un membre souhaite que les indicateurs d'Écophyto soient complétés par des indicateurs économiques relatifs à la souveraineté alimentaire.

5. L'accent, notamment financier, sur la recherche d'alternatives a été salué. Néanmoins, des interrogations persistent concernant la répartition de l'enveloppe financière mais également sur le déploiement de ces solutions innovantes, avec la crainte que les moyens alloués soient insuffisants. La nécessité d'avoir des solutions à court terme pour certaines filières en difficulté a été rappelée au risque d'une baisse de production. Un membre

complète en soulignant la nécessité de s'assurer que les solutions soient économiquement viables et abordables. Deux membres ont nuancé l'approche proposée en soulignant la nécessité d'un changement plus global du système, l'un d'eux précisant le besoin de renforcer les moyens pour la diffusion et le développement sur le terrain des préparations naturelles peu préoccupantes.

6. Concernant les zones à enjeux, deux membres ont souligné l'importance de mettre en place des mesures obligatoires et de restrictions d'usages dans les zones de captages, ou encore dans les territoires à enjeu biodiversité (zones Natura 2000, zones de protection forte) en complément de mesures d'accompagnement. Un membre indique que la question de la responsabilité des pollutions est à prendre en compte. Un membre rappelle la nécessité que ce focus sur les zones à enjeux ne se fasse pas au détriment d'un changement de pratiques sur l'ensemble du territoire. Des interrogations sont soulevées par deux membres sur la redevance pour pollutions diffuses et sur le droit de préemption dans les zones de captage, mais également sur la réactivation du groupe national sur les captages et sur le centre de ressources OFB dans les zones Natura 2000. La multiplicité des zones à enjeux et leur délimitation sont jugées difficilement compréhensibles pour les agriculteurs par un membre, avec une réserve sur le zonage à venir pour les pollinisateurs. Un membre propose d'accompagner le développement de fermes de références dans ces zones.

7. L'effort de territorialisation des actions de la Stratégie est salué par la majorité des membres s'étant exprimés avec un point d'attention de la part d'un membre sur le besoin de considérer les sujets agricoles dans leur globalité.

8. Concernant le volet européen, un membre appuie la nécessité de conserver un niveau d'ambition élevé. Sur les clauses miroirs, un membre rappelle les lacunes existantes à ce stade. Sur les dispositions de la Politique Agricole Commune, deux membres soulignent la nécessité de mettre en cohérence le PSN et la stratégie Écophyto 2030, voire la planification écologique dans son ensemble. Un membre n'est pas d'accord pour la mobilisation des PSE.

9. Concernant l'agriculture biologique, un membre salue le soutien apporté aux filières à bas niveaux d'intrants. Un membre relève qu'Écophyto 2030 est l'opportunité de traiter le sujet des contaminations croisées.

10. Les réorientations proposées pour la séparation vente-conseil sont saluées avec un point de vigilance sur les moyens financiers alloués. Un membre exprime ses réserves sur les pénalités financières qui seraient instaurées dans le cadre du dispositif des CEPP.

11. Un point d'attention est soulevé par trois membres sur le registre numérique centralisé, sur la difficulté à venir des agriculteurs de se l'approprier et sur le risque pour ces derniers d'insécurité juridique et de contentieux. Un membre indique que la confidentialité des données devra être assurée par l'État qui devra s'engager à communiquer sur le devenir des données renseignées.

12. Un point d'amélioration sur la gouvernance d'Écophyto est demandé par deux membres.

13. Certains membres font part de leur satisfaction concernant la rénovation du Bulletin de santé du végétal et le maintien des réseaux de fermes de références dont le réseau DEPHY,

avec une volonté pour ce dernier de valoriser ses résultats dans le cadre des travaux du Plan d'Anticipation du Retrait de Substances Actives et de Déploiement de Solutions Alternatives, en faisant du réseau le démonstrateur des alternatives produites, et de le faire évoluer afin d'obtenir des références économiques.

14. La nécessité d'impliquer l'ensemble de la chaîne de valeurs est rappelée par un membre afin de répartir la responsabilité de la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs impacts à l'ensemble des acteurs de l'alimentation. Ce membre salue également les mentions relatives à une étude sur une couverture du risque et aux Projets alimentaires territoriaux et à la traque à l'innovation. Concernant ce dernier point, un membre demande que l'ensemble des structures volontaires et pertinentes puissent assurer cet accompagnement. Un membre ajoute la nécessité d'assurer le droit à l'information des consommateurs sur les risques éventuels pour la santé des produits agricoles vendues ainsi que la qualité de l'eau potable.

15. Un membre demande la mise en place d'un dispositif permettant de remplacer le personnel agricole lors d'une formation continue.

16. La majorité des participants indique qu'une contribution écrite serait apportée en complément.

En synthèse :

a. Le **CSO prend acte de la proposition de Stratégie Écophyto 2030** du Gouvernement et du processus de concertation en cours ;
b. Sur l'**objectif global**, le CSO rappelle la nécessité de respecter le cadre européen fixé en la matière, tant en termes d'indicateurs que d'ambition ;
c. De manière transversale, le CSO souhaite disposer d'une meilleure vision du déploiement des **moyens financiers** mis à disposition de la stratégie Écophyto 2030 et de leur cohérence avec les aides de la Politique Agricole Commune ;
d. Sur la **gouvernance** de la Stratégie, le CSO recommande que le Gouvernement précise les évolutions attendues pour la renforcer ;
e. Sur les **mesures miroirs**, le CSO salue la position des autorités françaises portée dans les instances européennes ;
f. Si le CSO salue l'accent fort mis sur la **recherche d'alternatives**, préférentiellement non-chimiques, il recommande d'engager un travail trans-filière pour mettre en cohérence les leviers dans une logique systémique. Étant entendu que la recherche d'alternatives est aussi une réponse à la perte d'efficacité des produits phytopharmaceutiques due au développement de phénomènes de résistances, le CSO recommande toutefois au Gouvernement de mettre en transparence les travaux du Plan d'Anticipation du Retrait de Substances Actives et de Déploiement de Solutions Alternatives ;
g. Le CSO salue la continuité de deux dispositifs structurants d'Écophyto : la **Surveillance Biologique des Territoires** et le **dispositif DEPHY** ;
h. Le CSO salue le soutien prévu pour les **filières**, notamment celles à **bas niveaux d'intrants** et **l'Agriculture Biologique** ;
i. Sur la **séparation vente-conseil**, le CSO salue l'engagement du Gouvernement pour réviser le dispositif ;

j. Sur **la territorialisation** des actions de la stratégie, le CSO salue la proposition du Gouvernement et recommande de veiller à bien intégrer l'ensemble des acteurs.